

Déclaration de Friedrichshafen du 6 novembre 2021.

Nous, les organisations d'aéromodélisme suivantes, IG Hangflug pour les pays de l'arc alpin, Finesse + pour la France et le Deutscher Modellflieger Verband e.V. (DMFV) pour l'Allemagne, déclarons ce qui suit :

En tant qu'associations représentatives, nous sommes préoccupées par la mise en œuvre des règlements européens au sein des cadres juridiques de nos États membres respectifs.

Dans ce contexte, le règlement de base 2018/1139 et son article 34, le règlement d'exécution 2019/947 de la Commission de l'UE, et en particulier son article 16 ont été établis, ils visent à garantir que les modèles réduits d'aéronefs pourront "continuer à être exploités comme ils le font aujourd'hui" en particulier grâce à leur excellent bilan en matière de sécurité.

Cela s'applique par extension aux exploitants de modèles réduits d'aéronefs en dehors des terrains déclarés, notamment pour le vol de pente, pour lequel les règlements mentionnés ci-dessus constituent désormais le socle pour la pratique dans toute l'Europe.

Les soussignés constatent que de nombreux Etats membres n'appliquent pas ou insuffisamment les principes évoqués ci-dessus. En particulier, certains Etats exigent désormais des redevances pour l'utilisation de leur espace aérien. La balise à la française, une sorte de transpondeur payant, de même que son exemption par l'adhésion à une fédération sportive, y compris pour les pilotes étrangers volant sur des terrains approuvés par l'autorité aéronautique nationale, s'inscrit clairement dans ce contexte.

Les signataires voient cela comme une distorsion du principe d'égalité au sein de l'Union européenne.

De même, la mise en œuvre de l'espace U conformément au règlement d'application de l'UE 2021/664 de l'UE ne doit pas donner lieu à l'introduction de droits d'accès à l'espace aérien, ni restreindre la pratique de l'aéromodélisme aux seuls terrains déclarés. Cette application des règlements européens ne doit pas conduire à l'exclusion des jeunes pilotes par la mise en œuvre de limites d'âge injustifiées ou à la mise en place de technologies déraisonnables eu égard à la simple mise en œuvre d'aéromodèles.

Nous souhaitons une fois encore rappeler aux Etats Membres, que, malgré un faible niveau de réglementation, l'aéromodélisme a été pratiqué avec un excellent niveau de sécurité au cours des dernières décennies et que cela n'appelle aucune mesure coercitive supplémentaire.

Les associations signataires rejettent toute forme d'exigence nationale qui conduiraient à une restriction de la pratique du modèle réduit au sein des Etats Membres ou à un traitement inégal des pilotes d'autres nationalités. Les signataires considèreraient alors ces mesures comme le franchissement d'une ligne rouge contre laquelle nous serions amenés à intervenir au-delà des frontières.



IG Hangflug



Finesse +



Deutscher Modellflieger Verband e.V.